



**Samedi 2 juin :**  
de 9h à 12h **Opération désherbage du cimetière.**

Bonne humeur et convivialité au rendez-vous !

Vous êtes tous invités à participer à cette matinée citoyenne qui se terminera autour d'un casse-croûte et par le pot de l'amitié.

**Un nouveau périple pour Vieux Néon !**



Après avoir promené sa brouette au fil du Blavet depuis Guerlédan jusqu'à Hennebont, Vieux Néon s'offre un nouveau défi : traverser Centre Morbihan Communauté depuis Melrand jusqu'à Plumelec et toujours en poussant sa fidèle Du Guesclin ! Une déambulation qui sera prétexte aux spectacles et aux rencontres ...

**Vieux Néon fera une 1<sup>ère</sup> étape à la mairie de Pluméliau le mercredi 6 juin.**

Au programme : **Course de brouettes pour les 8 à 11 ans (vitesse/relais et course d'obstacles) à partir de 17h30 dans la rue Théodore Botrel.**

Inscription en mairie jusqu'au 5 juin.

**Pour assurer la bonne organisation de cet événement et la sécurité de tous, la rue Théodore Botrel sera interdite à la circulation de 17h à 19h le mercredi 6 juin.**

**A 18h30 spectacle gratuit** (1 heure pour tout public à partir de 8 ans) « Vieux Néon éclaire le monde » (Si mauvais temps, repli dans la salle du conseil à la mairie).



Le centre de santé infirmier ADMR, en marge de son assemblée générale, vous propose **une conférence sur le thème de la chute de la personne âgée, le mardi 5 juin à 15h30 à l'Espace Drosera.** A cette occasion, Madame Catherine Toumelin, de l'association Siel Bleu organisera des ateliers d'équilibre.

**SOLIHA : Rénover son habitat ou comment améliorer et valoriser efficacement son logement ?**

Quels que soient vos revenus, SOLIHA est là pour vous aider (faire des travaux d'économie d'énergie, adapter votre logement à la perte d'autonomie ...).

SOLIHA vous accompagne en termes de conseils ainsi que dans la recherche de subventions afin d'optimiser vos financements :

- Audit sur site pour définir les travaux à entreprendre,
- Aide pour établir un plan de financement personnalisé,
- Constitution des dossiers de demande de subventions,
- Contrôle des travaux et versement des subventions...

N'hésitez pas à contacter SOLIHA Morbihan au 02.97.40.96.96 ou [accueil56@solihha.fr](mailto:accueil56@solihha.fr)  
[www.solihha-morbihan.fr](http://www.solihha-morbihan.fr)

**Le clin d'œil de la semaine vu par DZ et YB**

"La sérénité est comme l'oiseau : si tu la laisses s'envoler tu auras du mal à la rattraper"

De : Alexandre Arnoux.

**INFORMATIONS**

**Mairie de Pluméliau**  
**4 place du Général de Gaulle**  
**56930 PLUMÉLIAU**

→ Lundi : 14h - 17h

Mardi au jeudi: 9h - 12h / 14h - 17h

→ Vendredi : 14h - 17h

Samedi : 9h - 12h

Tél : 02.97.51.80.28

[www.plumelieu.fr](http://www.plumelieu.fr)

[mairie@plumelieu.fr](mailto:mairie@plumelieu.fr)

**Les horaires de l'agence postale communale**

Rue Théodore Botrel  
(Mairie de Pluméliau)  
du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Et le samedi de 9h à 12h.

Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi à 11h.

**La boîte aux lettres jaune de la Poste est désormais à proximité de l'agence postale**

La déchèterie est à votre service et au service de l'Environnement

**Déchèterie du Centre Morbihan Communauté à compter du 5 mars 2018**

Lundi : 8h30-12h30 / 14h - 18h

Mardi : Fermée

Mercredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h

Jeudi : 8h30-12h30 / 14h - 18h

Vendredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h

Samedi : 8h30-12h30 / 14h - 18h

Tél : 02.97.51.98.35

**Espace Culturel**

**Rue de la Paix**

(ancien foyer logement)

→ Tél : 02.97.07.82.20

Mercredi : 10h - 12h / 15h - 18h30

Jeudi : 14h - 16h30

Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h

[www.plumelieu.fr](http://www.plumelieu.fr)

[espace.culturel@plumelieu.fr](mailto:espace.culturel@plumelieu.fr)

**Urgence Médicale**



**Pompiers : 18**

**Samu 56 : 15**

**Numéro européen : 112**

**Médecin de garde :**

02.97.68.42.42

**Service pharmaceutique : 3237**  
(pour connaître la pharmacie de garde)

### Des idées de sortie pour le week-end :

**Samedi 2 juin : Dernière soirée à domicile de la saison**, l'association HAPAX vous invite au voyage chez Tatiana et Laurent au N° 38 Castennec (départ à 19h). Cette exposition entre poésie, musique et théâtre vous emmènera jusqu'au bout de la nuit. ( Pour plus de renseignements, contacter le 06.99.89.70.21 ou asso.hapax@gmail.com)

**Dimanche 3 juin** : A partir de 12h, « **Fête au village** » avec **cochon grillé et animations (jeux de village et 4<sup>ème</sup> concours international du cri du cochon)**

Repas : apéro, entrée, cochon grillé, fromage, dessert, café. Tarif 12.50 €, réduit 6 €.

**A Saint-Nicolas-des-Eaux**, au « Poulailier » rue des Coteaux, (en haut du village). Contact : comité des fêtes de Saint Nicolas des Eaux 06 83 18 80 60.

### Les dates à retenir :

**Lundi 4 juin : Sortie du club des retraités** à « Planète Sauvage » (Départ de Pluméliau à 7h30).

**Mercredi 6 juin** : Un nouveau périple pour Vieux Néon ! Il va traverser le territoire de Centre Morbihan Communauté avec sa brouette du 6 au 10 juin et fera une 1<sup>ère</sup> étape à la mairie de Pluméliau le mercredi 6 juin.

Au programme : **Course de brouettes** (vitesse/relais et course d'obstacles) à partir de 17h30 dans la rue Théodore Botrel, à 18h30 **spectacle gratuit « Vieux Néon éclaire le monde »**.

**Samedi 16 juin : Kermesse de l'école Saint Méliau**

**Dimanche 24 juin : Kermesse de l'école du Bel Air**

**Samedi 30 juin : Fête de la St Jean**

### La haie et la PAC

Agriculteurs, quelques règles à respecter pour sécuriser vos primes PAC :

→ Interdiction de taille des haies entre le 01.04 et le 31.07

Sont cependant autorisés pendant cette période une taille de la haie pour des raisons de sécurité imposée par une autorité extérieure, un entretien au pied des haies sans tailler les branches, ou la taille d'une branche en cas de problème particulier.

→ Les haies ne peuvent être ni détruites, ni déplacées. C'est la notion de maintien de tous les éléments inclus dans les BCAA

**Destruction** = suppression définitive, par exemple arrachage.

Dérogations possibles uniquement dans les cas suivants :

→ création d'un nouveau chemin pour l'accès et l'exploitation de la parcelle ;

→ création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation ;  
gestion sanitaire de la haie décidée par l'autorité administrative (maladie de la haie) ;

→ défense de la forêt contre les incendies (décision administrative) ;

→ réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique ;

→ travaux déclarés d'utilité publique ;

→ opération d'aménagement foncier avec consultation du public, travaux déclarés d'utilité publique.

**Déplacement** = veut dire destruction d'une haie et replantation ailleurs sur l'exploitation d'une (ou plusieurs) haie(s) de même longueur (au total).

Cette réimplantation ne comporte pas d'exigence quant à la nature ou la composition de la haie.

Déplacement des haies possible

→ dans la limite de 2 % du linéaire de l'exploitation ou de 5 mètres (par campagne).

Au-delà du cas précédent, uniquement dans les cas suivants :

→ déplacement pour un meilleur emplacement environnemental de la haie, justifié sur la base d'une prescription dispensée par un organisme reconnu dans l'arrêté ministériel BCAA

→ haies présentes sur (ou en bordure de) parcelles ayant fait l'objet d'un transfert de parcelles entre l'exploitation concernée et une autre exploitation (par exemple : agrandissement de l'exploitation, installation d'un nouvel agriculteur reprenant partiellement ou totalement une exploitation existante, échanges parcellaires)

Déplacement possible jusqu'à 100% du linéaire de haies

**Remplacement** = remplacement veut dire destruction d'une haie et réimplantation au même endroit d'une autre haie. Un remplacement peut avoir lieu en cas d'éléments morts ou de changement d'espèces.

L'agriculteur devra, au préalable, déclarer à la DDT(M) le remplacement de la haie. Dans tous les cas, il faut prévenir la DDTM.

**Source : Chambre d'agriculture de Bretagne**

### Menu restaurant scolaire

**du lundi 04 au vendredi 08 juin 2018**

**Lundi** : Tomate mozzarella vinaigrette, paupiettes de veau aux pruneaux, petits pois carottes, fromages variés, fruits

**Mardi** : Betteraves vinaigrette, rôti de porc sauce chasseur, pommes de terre dauphine, fromages variés, flan aux chocolats

**Mercredi** : Concombres au fromage blanc/ciboulette, escalope de dinde poêlée, coquillettes au beurre, fromages variés, fruit

**Jeudi** : Saucisson à l'ail et comichon, omelette aux poivrons et chorizo, salade tomates cerises, fromages variés, fruit

**Vendredi** : Melon charentais, lasagnes à la bolognaise, fromages variés, compote de pommes

L'origine des viandes est affichée à l'entrée du restaurant scolaire



### Vie paroissiale :

Dimanche 3 juin : Messe à 11h au presbytère de Pluméliau



**CMC soutient l'activité économique via deux dispositifs :**

### Pass commerce et artisanat

Centre Morbihan Communauté souhaite accompagner les entreprises du territoire dans leur installation et leur développement par la mise en place d'une nouvelle aide : le PASS COMMERCE ET ARTISANAT.

Il s'agit d'un dispositif d'aide directe à la création, la reprise, l'extension ou la modernisation des entreprises permettant de dynamiser l'activité économique des TPE sur l'ensemble du territoire. Cette aide est co-financée à parité par Centre Morbihan Communauté et la Région Bretagne. Informations sur internet

[www.centremorbihancommunaute.bzh/entreprendre/aides-aux-entreprises/pass-commerce-et-artisanat/pass-commerce](http://www.centremorbihancommunaute.bzh/entreprendre/aides-aux-entreprises/pass-commerce-et-artisanat/pass-commerce)

### Aide à l'installation aux agriculteurs

Cette aide est destinée aux jeunes agriculteurs et aux agriculteurs de plus de 40 ans, et vise à faciliter leur installation via une subvention de 2000€.

Informations sur internet :

[www.centremorbihancommunaute.bzh/entreprendre/aides-aux-entreprises/aide-a-l-installation-aux-agriculteurs/aide-a-l-installation/](http://www.centremorbihancommunaute.bzh/entreprendre/aides-aux-entreprises/aide-a-l-installation-aux-agriculteurs/aide-a-l-installation/)



Afin de compléter la photothèque de l'Office de Tourisme et de varier les visuels sur les supports de communication, **un reportage photos aura bientôt lieu sur le territoire.**

Ce reportage photos, réalisé par un photographe professionnel et en partenariat avec la Destination Cœur de Bretagne, aura lieu sur la partie vallée du Blavet et au Domaine de Kerguéhenec.

Un autre reportage aura lieu à l'automne sur d'autres parties de Centre Morbihan Communauté..

### Nous recherchons des figurants pour la journée du samedi 16 juin.

Profil recherché : familles, randonneurs, couples, ados.

La réussite de ce reportage dépendra pour beaucoup des figurants !

Ces derniers devront être d'accord pour que les images prises soient utilisées pour la promotion touristique à l'échelle régionale (photos disponibles dans la photothèque du Comité Régional du Tourisme).

Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie LE PART, chargée du marketing à l'Office de Tourisme de Centre Morbihan Communauté tél : 02.97.60.49.06 ou [tourisme@cmc.bzh](mailto:tourisme@cmc.bzh)